

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - SYSTEMES CLIMATIQUES SERVICE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après C.G.V) sont seules valables et réputées acceptées par l'acheteur. Sauf accord particulier toute modification doit faire l'objet d'un accord par écrit.

Les présentes C.G.V sont modifiables à tout moment étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée à l'acheteur et quelle prendra effet 15 jours après réception de la notification.

1. ACCEPTATION DE COMMANDE :

- 1.1 les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Les commandes sont définitivement acceptées qu'après règlement effectif de l'acompte.
- 1.2 Toute suspension ou annulation des ordres en cours, quelle qu'en soit la raison, ne peut être acceptée par nous que contre indemnisation de la valeur des marchandises.
- 1.3 La passation de commande par le client vaut acceptation, sans réserves, de nos C.G.V. Le fait de passer commande implique l'adhésion, sans réserve, de nos C.G.V. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des indications contraires, figurant sur les bons de commande de l'acheteur ou dans ses conditions générales d'achat.

2. PRIX :

- 2.1 Nos tarifs et nos offres sont établis pour les prix H.T en vigueur au jour de l'offre, et son remis sous réserve de hausses éventuelles intervenant avant la livraison des marchandises. L'envoi de tarif ne constitue pas un engagement contractuel, les tarifs pouvant être modifiés sans avis préalable.
- 2.2 Nos prix sont établis pour les quantités spécifiées sur nos offres. Ils sont révisables pour toutes commandes inférieures à celles-ci.
- 2.3 Nos prix s'entendent hors taxes, départ de nos locaux (EXW : Incoterm 2010). Pour le matériel exporté, l'acquéreur doit fournir une attestation visée par les contributions indirectes. Tous les impôts, taxes, droits ou autres prestations à payer en application des règlements français ou du pays importateur sont à la charge de l'acheteur.

3. LIVRAISONS, TRANSPORT

- 3.1 Nos délais sont prévus de bonne foi, à titre indicatif, et sans engagement. Sauf accord préalable et formel de notre part, leur dépassement ne peut, en aucun cas, y compris celui de grève, justifier l'annulation des ordres en cours ou le droit à des dommages et intérêts.
- 3.2 Les frais d'emballage, de transport et d'assurance sont proposés en sus sur nos propositions de prix.
- 3.3 Il appartient au Client de vérifier les produits au moment de leur réception et de faire immédiatement toutes réserves utiles auprès du transporteur, dans les conditions précisées à l'article L.133-3 du Code du Commerce (Réserves sur Récepissé, confirmées par lettre recommandée sous 72 heures, non compris les jours fériés). Le Client doit également nous prévenir sous 24 heures afin de nous indiquer les problèmes rencontrés lors de la réception.
- 3.4 Les livraisons indiquées en option sur nos propositions commerciales sont réalisées sur quai de déchargement Client. Toute autre livraison pourra être chiffrée (camion hayon, camion grue, chariot élévateur ou autres).
- 3.5 Les retours de marchandises ne peuvent avoir lieu qu'avec notre accord écrit lorsque les marchandises ne sont pas conformes à la commande passée et que les réserves ont été faites par le destinataire dans les conditions prévues ci-avant. Notre accord sur le retour des marchandises ne saurait valoir reconnaissance de la non-conformité ou de vice apparent allégué. Aucun retour de produits ne sera accepté dans l'hypothèse où ces derniers auraient été transformés, intégrés ou incorporés.
- 3.6 Les poids définis sur nos propositions et devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamation ou de pénalité.
- 3.7 Nos marchandises, quelles que soient les modalités de livraison de recouvrement, voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Les produits expédiés ne sont pas assurés par la société. Ils peuvent l'être sur instruction particulière de l'acheteur, celui-ci prendra alors les frais d'assurance en charge.

4. MISE EN SERVICE

Les frais de mise en service des équipements neufs sont proposés en option dans nos offres commerciales. Avant réalisation de cette prestation, les équipements devront être mis en place et raccordés aux différentes utilités par le Client (sauf disposition contraire stipulée dans nos offres commerciales).

5. PAIEMENTS

Nos délais de paiement sont ceux mentionnés sur nos conditions générales de règlement ou spécialement indiqués sur nos offres ou devis.

Quel que soit le mode de règlement, nous nous réservons la faculté, en cas de non-respect des échéances de paiement prévues, de résilier tous marchés et commandes, et de facturer les frais déjà engagés. Nous nous réservons également ce droit, même en cours d'exécution d'un marché ou d'une commande, ou d'exiger une garantie de la bonne exécution des engagements envers notre société. Le refus de nous la fournir nous crée le droit d'annuler tout ou partie de la commande ou du marché.

6. CLAUSE PENALE

- 6.1 De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le non-paiement de tout ou partie du prix, entraînera, sans qu'il y ait besoin de mise en demeure ou formalité préalable, l'exigibilité :
 - immédiate de toutes les sommes restantes dues, quel que soit le mode règlement prévu
 - à titre de dommages et intérêts légaux et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

- 6.2 Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêt de retard calculé au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

7. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises et produits livrés demeurent la propriété de **SYSTEMES CLIMATIQUES SERVICE** jusqu'à complet paiement de leur prix en principal et intérêts. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, nous pourrions reprendre les marchandises et produits, la vente sera résolue de plein droit si bon nous semble et les acomptes déjà versés nous resteront acquis en contrepartie de la jouissance des matériels dont aura bénéficié l'acheteur.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de détérioration de nos produits.

8. GARANTIE

- 8.1 Sauf stipulation contraire, notre matériel neuf est garanti un an, pièces, main-d'œuvre et déplacement en France métropolitaine, à dater de la livraison ou de l'achèvement du montage dans le cas des matériels assemblés sur site. Pour le matériel exporté, seule la garantie portée sur notre offre est valable. Notre garantie ne couvre pas les opérations courantes d'entretien, les produits consommables, les erreurs de manipulation, les carences extérieures et les utilisations anormales. Toute pièce reconnue par nous, comme défectueuse ou non conforme, sera remplacée sans que cette reconnaissance puisse donner droit à des dommages et intérêts.
- 8.2 Toute pièce reconnue défectueuse doit nous être retournée aux fins d'expertise, et toute pièce remplacée sous garantie devient notre propriété. Les frais d'expédition en retour restent à la charge du client, en cas de non-retour la garantie ne pourra pas être appliquée.
- 8.3 Nos produits étant des produits techniques, ils requièrent bien entendu un strict respect des instructions techniques les accompagnants. Ainsi, leur installation et, de manière plus générale, toutes interventions les concernant devront être réalisées exclusivement par des professionnels dotés d'une compétence certaine en la matière.
- 8.4 Nous recommandons au client, avant de mettre le produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé en procédant, au besoin à des essais préliminaires.
- 8.5 Dans le cas de produits combinés faisant appel à d'autres produits que ceux que nous commercialisons, l'installateur doit vérifier préalablement la compatibilité desdits produits et, en aucun cas, installer nos produits en association avec des produits d'une autre marque susceptibles d'entraîner un mauvais fonctionnement de l'ensemble, voire un danger pour les utilisateurs ou, de manière plus générale, toute personne.
- 8.6 Les modifications et réparations, effectuées par l'acquéreur ou un intervenant de son choix, sans notre accord écrit, nous dégagent d'office de toute garantie.
- 8.7 Les réparations ne prolongent en aucun cas la durée de garantie et la défaillance en période de garantie ne peut entraîner le paiement d'indemnité ou dommages et intérêts, quel que soit le préjudice subi.
- 8.8 Le non-paiement des factures l'échéance convenue supprime l'engagement de garantie.
- 8.9 Seuls nos techniciens SAV sont habilités pour effectuer les travaux liés à la garantie.

9. PLANS, ETUDES, CROQUIS

En cas de remise de plans, études, croquis au client, ceux-ci restent notre propriété entière. Ils ne peuvent, ni être utilisés pour la fabrication des pièces ou équipements, ni être copiés ou confiés à des tiers. Sur notre demande, les plans doivent nous être restitués. En cas de modification de nos fabrications, nous ne nous engageons pas à rappeler ou à échanger des plans devenus caducs. Les dimensions, poids, encombrements, points de raccordement, et autres, ne sont données qu'à titre indicatif sauf confirmation expresse de notre part.

10. CONDITIONS PARTICULIERES DU DEVIS

Toute condition particulière pouvant être indiquée dans un devis ne modifie que le paragraphe concerné de nos conditions générales de vente.

11. CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOGICIELS

Nos logiciels sont couverts par la législation protégeant les auteurs de logiciels informatiques. Toute reproduction autre qu'une copie de sauvegarde est passible des sanctions prévues par la loi. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos logiciels quel que soit le préjudice subi.

12. INTEGRITE CONTRACTUELLE

Au cas où l'une des clauses des présentes serait contraire à une disposition impérative nationale ou internationale, l'ensemble des dispositions des présentes ne sera pas nul, et les parties s'efforceront de maintenir au mieux les effets de la clause frappée de nullité ainsi que l'équilibre des présentes C.G.V.

13. LITIGES

A défaut de solution amiable, seul sera compétent pour connaître du litige ou de la contestation, le Tribunal de Commerce de Pontoise, le droit applicable aux présentes C.G.V est le droit français, à l'exclusion de toute convention internationale éventuellement applicable par renvoi de la loi française. Seul le texte des présentes C.G.V établi en français sera retenu comme faisant foi